

Pour cette intervention, dans le but de clarifier un peu les choses, mais, avant tout, pour contribuer à faire surgir des questionnements, j'ai exploré successivement :

✕ Les conventions signées par Haïti émanant des assemblées générales des Nations Unies ou l'OIT.

✕ Les lois haïtiennes concernant le travail des enfants, qui abordent le problème des enfants en domesticité.

Je propose ensuite d'explorer quatre petits textes qui posent le problème sous des angles différents et d'en faire une brève analyse :

- A. Un texte que j'ai nommé « dictionnaire » et qui est une définition « classique » pour le phénomène « restavèks ». Il est évident que cette définition est celle qui illustre le mieux le déni d'une grande partie de la population, l'impression d'une indifférence presque générale à l'égard de cette situation.
- B. Un second texte, que j'ai nommé « Histoire, pas histoire ? » extrait d'un livre de Jean Robert Cadet qui ouvre sur une explication historique et donne à réfléchir.
- C. Un troisième texte que j'ai nommé « Société » et qui porte un regard sociologique sur le phénomène.
- D. Enfin, quelques lignes qui abordent l'évolution de l'asservissement des enfants depuis le séisme, mais peut-être avant. Il est signé Gertrude Séjour, directrice de la fondation Maurice Sixto.

Les conventions internationales.

Ces conventions ne sont pas contraignantes, elles sont des recommandations.

✕ **1948.** Déclaration universelle des droits de l'homme. Ratifiée par Haïti.

✕ **1989.** L'Assemblée générale des nations unies adopte « **la convention internationale des droits de l'enfant** ». Ce traité a été ratifié par la plupart des pays des Nations Unies, dont Haïti. Signature en janvier 90. Ratification en Juin 1995.

✕ **2007. Haïti a ratifié la Convention N°182 de l'OIT** qui définit explicitement les pires formes de travail des enfants incluant toutes les formes d'esclavage dont « **la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire et les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant** ».

(Article 1

Tout Membre qui ratifie la présente convention doit prendre des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants et ce, de toute urgence.

Article 2

*Aux fins de la présente convention, le terme **enfant** s'applique à l'ensemble des personnes de moins de 18 ans.)*

Nous ne nous attarderons pas sur ces déclarations de bonne volonté. Elles fixent un cadre, mais hélas sont ignorées dans de nombreux pays du monde.

En préambule, disons qu'Haïti est loin d'être le seul pays du monde où des enfants sont maltraités. C'est une constatation qui n'excuse rien. De nombreuses institutions dans le pays luttent pour faire changer les choses, de diverses manières, avec peu de succès. Mais ce n'est pas ici le sujet.

Quelques chiffres dans le monde.

Aujourd'hui, dans le monde, **152 millions d'enfants**, selon l'Unicef, vivent dans des **conditions inhumaines**. (travail forcé, esclavage, domesticité, maisons d'enfants, vie dans la rue, trafics divers, victimes de guerres, enfants soldats, prostitution...) **115 millions exercent des activités dangereuses.**

70% de filles, 30% de garçons ! 40 millions peuvent être considérés comme en situation d'asservissement.

Il est bien difficile d'avoir des chiffres précis, l'esclavage des enfants étant par essence une pratique cachée et souvent minimisée par les autorités et les informations subissent souvent l'autocensure du « roman national » propre à tous les pays. Les divers recoupements confirment ces données. Notons que la plupart du temps les sources sont puisées par les divers informateurs dans ceux de l'Unicef et de l'OIT... et arrangés suivant les thèses.

Souvenons-nous de cette phrase d'Edmond Kaiser (1914 / 2000. Fondateur de « terre des hommes » et de « Sentinelle » : *« Si l'on ouvrait la marmite du monde, sa clameur ferait reculer le ciel et la terre. Car la terre ni le ciel, ni aucun d'entre nous n'a vraiment mesuré l'envergure terrifiante du malheur des enfants, ni des pouvoirs qui les broient ».*

Haïti

Si la pratique de mise en domesticité des enfants n'est pas propre à Haïti, elle y est particulièrement développée.

Disons tout d'abord qu'il n'est pas question ici de présenter, une fois de plus, le pays comme le plus pauvre, le plus violent, le plus corrompu, etc, certains ayant intérêt à le faire, mais pas non plus de passer sous silence, sous prétexte d'ingérence, des pratiques qui vont à l'encontre du plus élémentaire respect des droits humains, ce qui concerne tous les êtres humains vivant sur cette terre. Nul n'y peut être indifférent.

Pourquoi ? d'où vient ce phénomène ? Comment le comprendre ? Etat des lieux. Quels regards ?

Plus de 207000 enfants en Haïti (UNICEF) sont en situation de domesticité. Des milliers à ST Domingue, essentiellement dans le domaine agricole et contraints à prostitution. (Notons que des milliers de jeunes filles dominicaines peuplent les lieux de prostitution haïtiens)

On trouve, suivant les publications **jusqu'à 500000 enfants qui ne vivent pas dans leur famille.**

- ✕ Enfants-des rues. (3000 à Port au Prince...)
- ✕ Enfants dans les « maisons qui les recueillent ».
- ✕ Orphelinats. (IBESR : Institut du bien-être social et de la recherche)
- ✕ Restaveks (enfants placés, en situation de domesticité)

Autres questions : Quand est-on un enfant ? Quel âge pour travailler?

Pour l'Organisation internationale du travail, (OIT) : 15 ans est l'âge minimum pour pouvoir travailler. Mais dans des conditions très spécifiques. Jusqu'à 18 ans on est un enfant.

En Haïti, l'école primaire est obligatoire (dans la loi) mais les retards scolaires sont très importants. Peu d'enfants suivent une scolarité standard dans les classes pauvres, et peu arrivent en fin de second cycle (bac). La moitié de la population ne sait ni lire ni écrire. A quel âge est-il légal de faire travailler les enfants ? Dans quelles conditions ?

Les lois.

J'ai sélectionné quelques paragraphes, sans rien changer bien sûr, afin de pouvoir donner une idée des textes. Les deux chapitres complets sont accessibles.

<https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/WEBTEXT/135/64790/F61HTI01.htm#D1>

CHAPITRE IX- DES ENFANTS EN SERVICE

341. Aucun enfant de moins de douze ans ne peut être confié à une famille pour être employé à des travaux domestiques. Il ne devra pas être employé à des travaux domestiques au-dessus de ses forces.

342. Pour avoir sous sa garde ou à son service un ou plusieurs enfants, il faut réunir les conditions suivantes:

- a) être âgé de vingt-cinq ans accomplis;
- b) être de bonne vie et mœurs;
- c) justifier de revenus suffisants pour remplir les obligations prévues au présent chapitre;

- d) ne pas être atteint de maladie contagieuse.

343. Toute personne, avant de prendre un enfant à son service, devra obtenir un **permis délivré sans frais par la direction de l'Institut du bien-être social et de recherches (IBESR)**

345. Toute personne qui a un ou plusieurs enfants à son service contracte envers eux l'obligation de les traiter en bon père de famille, de leur fournir un logement décent, des vêtements convenables, une nourriture saine et suffisante, de les inscrire obligatoirement à un centre d'enseignement scolaire ou professionnel en leur permettant de suivre régulièrement les cours dispensés par ce centre et de leur procurer de saines distractions.

346. Les enfants en service ne doivent pas être astreints à des travaux ménagers susceptibles de nuire de quelque manière que ce soit à leur santé, à leur développement normal et de préjudicier à leur assiduité à l'école.

347. Il est interdit de faire travailler ces enfants:

- a) pendant les heures de classe qui leur sont fixées par les règlements de l'école où ils sont régulièrement inscrits;
- b) les après-midi des dimanches et des jours de chômage légal;
- c) pendant la nuit.

De plus, ces enfants doivent jouir d'un repos quotidien ininterrompu de dix heures.

348. Toute personne ayant un ou plusieurs enfants à son service sera obligée, tous les six mois, de les faire conduire dans un centre de santé ou un dispensaire à fin d'examen médical.

Elle sera aussi tenue, en cas de maladie grave, d'en faire la déclaration à l'un des offices ci-dessus désignés, qui autorisera leur admission, s'il y a lieu, dans un hôpital.

349. Il est interdit d'infliger aux enfants en service des tortures morales ou des châtiments corporels, sous prétexte de punition.

350. Dès l'âge de quinze ans, l'enfant en service sera considéré comme domestique à gages et recevra un salaire équivalent à celui payé aux domestiques à gages travaillant dans les mêmes conditions.

353. Lorsque, pour vagabondage ou pour autre raison, un enfant en service abandonne clandestinement le toit de la personne responsable, celle-ci doit **dénoncer le fait aux autorités policières et à la direction de l'IBESR.**

354. La direction de l'IBESR pourra, d'office ou à la suite d'une plainte ou d'une dénonciation, dont l'origine ne sera pas révélée, **faire visiter par des assistants sociaux les maisons où se trouvent des enfants en service** afin d'enquêter sur leurs conditions de vie.

355. Toute infraction aux dispositions des articles de ce chapitre rendra le coupable passible, suivant la gravité des cas, d'une amende de 1 000 à 3000 gourdes à prononcer par le tribunal du travail, sur requête de la direction de l'IBESR. La même peine sera encourue par l'individu qui aura caché dans sa maison ou dans tout autre lieu un enfant qui ne lui aurait pas été confié.

On ne peut que constater une grande confusion dans l'expression de ces textes., ce qui est assez surprenant dans le domaine des lois, où les mots, plus que partout ailleurs, sont des actes. Voter des lois est une chose, les respecter en est une autre...

✕ Le paragraphe 341 stipule qu' « **Aucun enfant de moins de douze ans ne peut être confié à une famille pour être employé à des travaux domestiques** », alors que tous les paragraphes suivants décrivent les règles à respecter lorsqu'on fait travailler ces enfants...

✕ On note aussi le montant dérisoire, au regard de la gravité des faits, des amendes pour les contrevenants. (1000 gourdes = aujourd'hui environ 10 €).

✕ Qui pourrait bien prendre la défense de ces enfants ? Les avocats, les juges font partie de la classe dominante qui les emploie... !

✕ Le rôle de l'IBESR semble bien lourd au regard de ses moyens dérisoires, cependant une centaine de crèches ont été récemment fermées par cet organisme. Nombre d'entre elles encore ont des activités qui sont loin d'être transparentes.

✕ Quelle justice, en Haïti, peut venir en aide à ces enfants ?

✕ Y a-t-il une volonté politique de lutter contre l'esclavage des enfants ? Y a-t-il tout simplement des gens qui gouvernent ?

Mais voyons ce qui est dit des restavèks....

Texte 1 Le dictionnaire...

Source « Humanuim » ONG travaillant sur les droits de l'enfant.

Le terme « **restavek** » en créole, qui signifie « reste avec », est un système d'une **tradition haïtienne très ancienne** et **ancrée dans les moeurs**, conçue pour **aider les enfants des familles très pauvres**. En d'autres termes, des parents dans la misère, et vivant généralement en campagne, **décident** de confier leurs enfants à des familles **plus nanties** dans le but de leur offrir un **avenir meilleur en les scolarisant en échange de menus services**.

Notons tout d'abord qu'il existe différentes conditions pour ces enfants : du meilleur au pire.

✕ Celle ou celui qui sera un véritable esclave.

L'enfant « restavek » est celui qui, à toute heure du jour et parfois de la nuit, répond à la sollicitation du maître, pour n'importe quelle tâche. Coupé de sa famille, mal nourri, dormant sur le sol, n'ayant pas droit à la parole... n'allant pas à l'école ou aux écoles borlettes de l'après-midi... parfois battu, parfois victime d'abus sexuels... (Voir notre récit sur notre site (www.enfants-soleil.org), dans la rubrique « des idées, des infos » : Talia, 20 ans, restaveks ».

✕ Celle ou celui qui, issu de la parentèle, sera comme adopté dans la famille, ira à l'école, même si souvent elle est différente de celle des autres enfants, sera nourri décemment... fera des études.

Mais dans un cas comme dans l'autre, l'enfant est dépendant, contraint au travail et conditionné pour être **docile**. Ce mot « docile » que vous avez entendu maintes fois sans doute, est particulièrement chargé de sens.



J'ai mis des images, je les ai piquées sur Internet dans des articles sur les restavèks, je ne les commenterai pas, elles se suffisent à elles-mêmes.

Le soleil est fort à cette heure, il fait bon prendre un peu de repos à l'ombre des grands arbres. Cette bière, fabriquée dans le pays, a obtenu deux fois la médaille d'or...

<https://www.humanium.org/fr/es-enfants-restavek-en-haiti-une-nouvelle-forme-desclavage-moderne/>

J'ai appelé ce petit texte « le dictionnaire » : il semble refléter à merveille le déni, assez courant dans le pays ; au mieux, justifier ou illustrer une indifférence, qui, si elle n'est pas générale, est très répandue. Une succincte analyse sémantique suffit à éclaircir... le paysage.

Ma partie, c'est ma langue, disait Albert Camus. Voyons le poids des mots :

« Une tradition haïtienne, ancrée dans les moeurs ». « **La tradition désigne la transmission continue d'un contenu culturel à travers l'histoire depuis un événement fondateur ou un passé immémorial »**

Si certaines traditions, culturelles, traduisent l'âme d'un peuple et méritent d'être préservée, très souvent, chez nous comme ailleurs, la tradition peut parfois représenter le support moral à l'exploitation d'une partie vulnérable de l'humanité. (intouchables... ségrégation envers les femmes, excision, obligation du port de la burka, impunité des viols, vendettas, la peine de mort ou couper la main d'un voleur, l'exploitation sectaire des dogmes religieux aux fins d'asservissement...)

Si certaines traditions peuvent être inscrites dans le domaine de la culture, certaines autres sont des instruments de domination de minorités et d'exploitation humaine, ou des instruments politiques des dictatures... (confusion entre coutumes et traditions).

« Il n'y a aucune tradition « indépassable » qui puisse justifier la terreur, la mutilation, la torture, l'esclavage de toute personne humaine. »

Jean François Revel.

« Aider les enfants des familles pauvres » est un euphémisme choisi. On présente souvent l'origine de la pratique de domesticité des enfants comme une œuvre de charité qui aurait été parfois dévoyée. La charité, de toute manière, installe entre celui qui donne et celui qui reçoit un rapport de condescendance, voire de dépendance. Celui qui fait la charité fait une bonne action. Ce fait dispense de s'interroger sur le fond de la pratique et ses dérives.

« Des parents décident de confier... » Le déni se précise lorsque l'on évoque la responsabilité des parents et la misère... (que deviendra cet enfant si nous ne le prenons pas avec nous ? ce serait sans doute pire...) s'il est indubitable que ces deux causes soient importantes, on passe totalement sous silence l'intérêt de celui ou celle qui prend l'enfant à son service, et les réseaux, très lucratifs, qui s'organisent pour organiser le trafic de ces enfants...

« Un avenir meilleur en les scolarisant en échange de menus services ». Que devient la majorité des enfants « en service » ? Combien abordent des études secondaires ? A l'insincérité de la première proposition répond le doux euphémisme de la seconde. Même les instituts les mieux dotés et les plus sincères, qui tentent d'aider les enfants en domesticité, tout en les laissant dans leur condition, ne proposent qu'une alphabétisation de base, un soutien psychologique, et une formation technique de base « à leur niveau » : couture, cuisine, mécanique... qui pourraient les amener, au mieux, à devenir des employés, bloqués dans le « Quart mode » et pas une véritable émancipation, pour en faire des femmes ou des hommes libres, avec des outils pour décider de leur vie, ce qui est le droit fondamental de tous les enfants.

La pou sa. (là pour ça...)

Le peintre Watteau (je crois) disait **« J'ai mis quatre mois à peindre ce tableau, vous devriez au moins avoir la politesse de passer autant de temps à le regarder... »**

Si nous passions ne serait que quelques secondes de plus à nous arrêter sur les mots, nous verrions surgir leur sens profond et tout ce qu'ils disent de la société, de notre genre humain... ici de son hypocrisie. Coutume, coutume !

Le déni, hélas courant, est corroboré par ce vocable « la pou sa » qui concerne les filles en domesticité : un synonyme de restavèk. Mais plus fort, plus effarant. A lui seul il contient tout. Il dit : Nous n'avons pas fait d'elle ce qu'elle est. Elle est depuis l'origine « là pour ça ». Qu'est-ce qui fait que cette petite fille est notre esclave ? Son destin ? Les circonstances ? Une mauvaise carte tirée au départ de sa vie ? La tradition ? La volonté divine ? De sa condition, de sa vie volée, des humiliations qu'elle subit, de ses souffrances, nous ne sommes pas responsables, puisqu'elle est « là pour ça ». Bouquet final au déni.

La violence en Haïti est d'ailleurs souvent présente à l'école. (Voir notre texte « la rigoise » dans la rubrique « des idées, des infos »).

Texte 2. Histoire, pas histoire... ?

« L'existence de ce système est plus « **la conséquence de l'esclavage** qui a sévi pendant longtemps sur l'île **que la conséquence de la pauvreté.**

Les esclaves travaillaient dans les champs et **leurs enfants travaillaient chez leurs maîtres.** Après l'indépendance en 1804, les Haïtiens ont perpétué ce système, à **la seule différence que les maîtres ont changé.** Ce n'est pas la pauvreté qui pousse à maltraiter, ajoute-t-il, mais la **culture esclavagiste.**»

L'histoire repasse-t-elle parfois les plats ? Mimétisme ou autre déni ?



Voilà en tout cas une autre piste de réflexion passionnante. Je la confie aux historiens.

Durant les trois siècles d'esclavage, que devenaient les nombreux enfants ? Il y avait les enfants des esclaves entre eux, et ceux des maîtres avec des femmes esclaves. Sans doute, beaucoup d'entre eux étaient-ils déplacés dans l'habitation principale. Non par charité ou humanité mais par intérêt... on ne peut guère chercher un quelconque humanisme parmi les colonisateurs des Amériques, auteurs de génocides qui ont fait des millions de victimes, avec des pratiques d'une inhumanité effarante, à commencer par les Taïnos, premiers habitants de l'île d'Ayiti, décimés en trente ans.

Les premiers, les enfants des maîtres avec des femmes esclaves, pouvaient bénéficier d'un peu d'éducation. (affranchis ?), espérer quelques responsabilités dans le futur, selon les pratiques des dominants ; les autres, les enfants des esclaves, pour en faire de bons serviteurs dociles et bien dressés (on retrouve ces mots) au moment où les bras manquaient, et c'était bien moins cher que de les déporter depuis l'Afrique... ou pour les éloigner des influences de leurs parents, et leurs vellétés de liberté, dont on se méfiait...avec raison.

Que s'est-il passé lors de la libération ?

Voici un extrait du « monde international » qui émet une thèse assez proche de celle de Jean Robert Cadet.

Les Restavèk : un héritage colonial ? (Source : *Le monde International.*)

Les vainqueurs souhaitaient maintenir la prospérité de ce qui fut " la plus riche et la plus belle des possessions françaises d'outre-mer ". Mais, à défaut de trouver un autre modèle, les nouveaux gouvernants reproduisirent scrupuleusement le seul qu'ils connaissaient. Les militaires et les affranchis, souvent mulâtres, remplacèrent donc, à

la tête des plantations de canne à sucre et de café, les colons blancs, exterminés sous Jean-Jacques Dessalines. Celui-ci poussa le mimétisme jusqu'à se faire nommer empereur, un an après Napoléon.

Seuls les maîtres changèrent pour la grande masse des esclaves (environ six cent mille à l'époque), qui ne furent " libérés " que sur le papier. Ils voulaient des terres pour assurer leur subsistance et refusèrent d'assurer, comme autrefois, la production de denrées d'exportation. Leurs premières révoltes furent écrasées par ceux qui avaient promis de les défendre, un scénario qui se répéta inlassablement au fil des siècles. Aujourd'hui encore, les paysans (63 % de la population active est encore rurale) n'ont pour tout instrument que la houe coloniale et la machette. Ils ne possèdent toujours pas de titres de propriété ou s'ils en ont un, il n'a pas de force incontestable.

Cela voudrait dire que les maîtres d'hier et ceux d'aujourd'hui n'ont pas changé, et qu'eux seuls perpétuent cette pratique de mise en esclavage des enfants... nous aurons des éléments de réponse dans le troisième texte.

Il me semble que la culture, tout en se nourrissant du passé, est sans cesse en évolution au cours des siècles... Ne faudrait-il pas parler de tradition –mieux, de coutume- esclavagiste ? Car comment expliquer que deux siècles après la libération, une empreinte aussi prégnante soit toujours présente dans la société, si forte qu'elle conduise à perpétuer, par mimétisme, des actes insoutenables du point de vue humain ?

J'ai d'ailleurs remarqué que beaucoup de ces enfants ont été conditionnés à la religion (ou ce qu'on en fait). L'emprise, dès le plus jeune âge, de la crainte d'un dieu omniscient, omniprésent et omnipotent et qui punit, achève de les mettre en dépendance, et les amène à se regarder eux-mêmes, comme beaucoup de victimes, (viols par exemple) comme des coupables.

« C'est Dieu qui veut tout ce qui arrive. Si tu es puni, c'est lui qui le veut, et c'est parce que tu as fait une faute. Tu dois accepter ta condition... et tu dois remercier Dieu, et nous qui t'avons sauvé d'une situation encore pire... »

On ne peut s'empêcher de faire un parallèle avec les raisons invoquées pour le massacre de dizaines de milliers de Taïnos, les premiers habitants de l'île, par les espagnols, ou celui de millions de gens dans les Amériques, au cours des décennies de la conquête coloniale, et des siècles d'esclavage, au nom d'un dieu unique, universel et vengeur, mais en réalité au nom de la cupidité jamais assouvie des conquistadors, avec une cruauté, une inhumanité inimaginables.

Cf : Bartolomeo de las Casas : ce sont des ouvrages incontournables sur les génocides perpétrés par les « conquistadors ».

Histoire des Indes.

Brève histoire de la destruction des Indes.

Controverse de Valladolid... (il y a aussi le film avec des acteurs géniaux : Jean Pierre Marielle, Jean Carmet, Jean Louis Trintignant...) et beaucoup d'autres documents...

Texte 3. Un élément d'explication sociologique.

Source : Hérodote. Haitimedia : Une marche des esclaves

La population haïtienne est divisée en groupes selon la couleur de la peau, l'origine sociale, le métissage. Le regard que la société haïtienne porte sur certains enfants (ti mizè) contribue aussi au maintien et à la survie de la domesticité infantile à travers le système des Restavèks. Ils sont souvent victimes de l'exploitation des adultes pour qui il est « normal » qu'un enfant pauvre ou orphelin devienne le domestique dans la famille qui l'accueille. La société considère même cette situation comme une « bénédiction » pour ces enfants d'un rang social inférieur.



Il est toujours hasardeux de diviser une société en groupes, mais ce raccourci permet une ébauche d'analyse. Ce texte invite à analyser la constitution de la société haïtienne et à se demander si les différentes strates sociales et les rapports qu'elles ont entre elles, ne serait pas un élément intéressant dans l'analyse du phénomène restavèk.

Une classe dominante existe, très aisée, ayant mis en place tout un système sécuritaire pour se prémunir de la violence supposée du reste de la population ; elle constituerait 4% environ de la population. Elle a peu de contact avec les plus pauvres, sinon qu'elle les emploie, comme ouvriers pour les entreprises, comme domestiques pour certaines familles, avec des salaires qui ne permettent guère de sortir de la misère. L'offre est très importante et la demande limitée. Cette classe jouit d'une autorité pesante et les plus pauvres n'ont aucun moyen d'évoluer : ils sont confinés dans « leur monde », dans la crainte et la soumission forcée, périodes de révoltes mises à part.

Une classe intermédiaire, petite bourgeoisie, en contact avec le petit peuple, qu'elle exploite directement, profite des miettes, prolonge une corruption très prégnante, présente dans tous les domaines de la société, politique et société civile, n'ayant que peu de considération pour les plus pauvres, voire un mépris affiché...

Le petit peuple, qui a de plus en plus de mal à survivre, en ville peuplant les bidonvilles, comme à la campagne, et qui constitue, surtout dans les zones rurales, contraint par la misère, pressé par les recruteurs sans scrupules, le réservoir de restavèk.

Il est bien difficile de savoir quel groupe social accueille le plus d'enfants en domesticité. Il serait hasardeux d'affirmer que la classe dominante, reproduisant la situation des premières décennies après la libération, concentrerait à elle seul la majorité des enfants restavèks. La réalité est bien plus compliquée.

La classe la plus aisée a les moyens d'embaucher des employés de maison, à 30 ou 40 euros par mois, et ayant des compétences, corvéables à merci, vu la demande énorme d'un emploi.

Notons qu'il existe des réseaux de recrutement d'enfants à placer. Des « courtiers » s'en chargent et c'est toute une organisation de recrutement, à but lucratif, qui est mise en place. Le mot « courtier » est aussi chargé de sens : ce mot n'est-il pas utilisé pour les produits ou les animaux ? Nous sommes loin d'une tradition à but charitable...

Texte 4. Un glissement sociologique.

«**La domesticité a changé de main**, affirme Gertrude Séjour Avant, c'était les plus riches qui avaient des restavèks. L'enfant avait au moins un minimum. Aujourd'hui, ce sont les familles pauvres qui les accueillent, celles qui n'ont pas les moyens de s'offrir une travailleuse domestique ou qui ont tout bonnement besoin d'eux pour pouvoir aller travailler à l'extérieur de la maison.»

NB : Gertrude Séjour : directrice (ou ancienne directrice) de le l'institut Maurice Sixto.

Il est probable que depuis plusieurs années, le phénomène ait glissé de la haute bourgeoisie à la classe moyenne, puis, jusqu'à certains éléments des classes pauvres. Cette nouvelle catégorie d'exploiteurs est inquiétante. Elle peut laisser craindre une amplification du phénomène.

✕ **Après le séisme**, de nombreux enfants se sont retrouvés orphelins ou avec des parents qui n'avaient plus rien : ni logement, ni travail, ni aucune ressource. Séisme et la misère ont sans doute amplifié le phénomène d' « adoption » d'enfants, d'autant qu'il a régné durant des années un grand désordre, les autorités n'étant plus à même d'exercer leurs fonctions.

✕ **La pauvreté s'accroissant**, durant les dernières décennies, pour les plus vulnérables, les femmes en particulier ont dû se tourner encore plus qu'avant vers le travail informel, harassant et dévoreur de temps.

Pour faire vivre leur famille, pour pouvoir aller au travail, elles ont parfois besoin de domestiques : elles n'ont rien pour les payer. Le système des enfants esclaves offre alors une solution peu onéreuse. (les petites vendeuses font parfois 20 Km par jour avec leur cuvette chargée de marchandises sur la tête, frappant aux portes des maisons riches, où elles vendent aux bonnes de ces maisons bourgeoises leurs produits. Les Dames sarah font régulièrement des voyages de deux ou trois jours pour aller chercher à la campagne des marchandises qu'elles revendent aux petites vendeuses dans les marchés de gros. (Voir notre article dans le rubrique « des idées, des infos » sur ces femmes. « Des petites vendeuses aux dames sarah. »)

✘ **Cependant, l'autorité naturelle et la crainte qui amènent à la docilité**, cette crainte des représentants de « l'autre monde », n'existe plus, n'est plus un gage d'autorité : ces nouveaux exploiters étant du même groupe social que leurs restavèks. Ce glissement, qui tend à l'asservissement d'enfants de plus en plus jeunes, (plus faciles à « dresser », parfois handicapés), ce qui ajoute à leur vulnérabilité, et à plus de violence, est d'autant plus inquiétant que la demande est forte et le réservoir presque inépuisable.